

Mysterium Fidei n° 94 – Le tertiaire est un véritable religieux

Publié le 1 janvier 2019 · Abbé François Fernandez-Faya · 3 min de lecture



Janvier-février-mars 2019

Mysterium Fidei n° 94 – Le tertiaire est un véritable religieux, abbé François Fernandez

Notre pèlerinage de Lourdes a été pour de nombreux tertiaires l'occasion de se retrouver sous la bannière du Tiers-Ordre et de rappeler aux fidèles de la Tradition réunis à cette occasion l'existence du Tiers-Ordre de saint Pie X, le troisième Ordre de la Fraternité, après ses prêtres, ses religieux et ses religieuses.

Merci aux organisateurs de nous avoir placés juste après le clergé. C'est canoniquement normal, le Tiers-Ordre étant un véritable état religieux. Comme le religieux, le tertiaire consacre sa volonté par une oblation personnelle au service de Dieu. Le pape **Benoît XIV** le définit ainsi :

« Le Tiers-Ordre est un ordre religieux véritable et proprement dit qui tout en consacrant le fidèle dans le plus grand état de perfection qui existe, lui laisse la vocation familiale et sociale dans le monde où le Seigneur veut le voir persévérer. »

Le Tiers-Ordre est donc un ordre religieux, mais qui ne comporte pas de vœux, sinon une règle. L'engagement au Tiers-Ordre, n'est pas un vœu, cependant c'est un engagement qu'on s'efforcera de tenir d'autant plus qu'on l'a fait une fois pour toutes devant le tabernacle ouvert.

Nous vous en rappelons les devoirs principaux :

- Messe ou oraison quotidienne d'un quart d'heure – Retraite tous les deux ans

- Pas de télévision
- Port d'un insigne
- Prières du matin et du soir qui sont Prime et Complies (ou celles du livre bleu).

Que chaque tertiaire s'examine sur sa fidélité à tenir ces engagements. Ainsi, le Tiers-Ordre de Saint Pie X offre un programme qui permet de donner un cadre à la vie chrétienne. Ce sont des appuis stables qui nous aident à devenir meilleur chrétien.

Le Tiers-Ordre de Saint Pie X a cette particularité de nous indiquer comment se conduire en bon chrétien aujourd'hui dans cette crise de l'Église. Il donne des directives pour conserver la foi : fidélité à la messe tridentine, au Magistère infaillible de l'Église, au concile de Trente, à la Vulgate, à l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, esprit de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la foi, [choix d'écoles vraiment catholiques](#), combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes.

L'Église, la société ont besoin de votre fermeté et de votre sainteté. Votre aumônier vous souhaite une Bonne et Sainte année 2019.

Abbé François Fernandez-Faya †

Nouvelles et avis

NOUVELLES ET AVIS

▪ **JOURS DE JEÛNE :** mercredi 6 mars, MERCREDI DES CENDRES, mercredi 13, vendredi 15 et samedi 16 mars, QUATRE-TEMPS DE CARÊME.

▪ Le mois de MARS est consacré à st Joseph. Il est recommandé de fleurir son image et de l'honorer par des prières en famille.

▪ N'oubliez pas de nous indiquer vos **changements d'adresse**.

▪ Prix des insignes : 4,60 € (*port compris*).

▪ Les offrandes pour le Tiers-Ordre doivent être libellées à l'ordre de : "**Fraternité St Pie X - Tiers-Ordre**".

Que Dieu vous bénisse !

Intégralité du Mysterium Fidei n° 94

Accès à Mysterium fidei n° 94 au format pdf

